

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION « NOUVELLE BIBLIOTHEQUE » A L'INTENTION DU CONSEIL GENERAL

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

En acceptant, lors de la séance du Conseil général du 21 juin 2010, le rapport intermédiaire de la *Commission de la bibliothèque*, vous avez donné à cette dernière le mandat d'approfondir sa réflexion sur le statut de la bibliothèque communale. Basée sur la problématique des bâtiments, sa vision élargie a ainsi englobé, outre la question des bibliothèques, celles de l'accueil parascolaire, de l'école enfantine et de la crèche.

Structure du rapport

Afin d'offrir une vision claire de notre démarche, le présent rapport présente les différents éléments traités en quatre chapitres distincts :

- Ludothèque
- Bibliothèque
- Accueil parascolaire, école enfantine, crèche
- Bâtiments « Site de Fleurier » (Anc. halle de gymnastique et anc. hangar des pompes de la rue du Collège à Fleurier)

Composition de la commission

Pour mener ses travaux depuis le 21 juin dernier, la commission s'est constituée de la manière suivante :

Présidence :	M. Bernard Rosat (PS)
Vice-présidence :	M. Pierre-Alain Wyss (PLR)
Secrétaire :	M. Paul-André Matthey-Doret (UDC)
Membres :	Mme. Christelle Gertsch Macuglia (PLR) M. Jacques Hainard (PS)

La commission s'est également élargie en accueillant Mmes Mireille Bastardoz, Anne Baptista et Dominique Devenoges, respectivement bibliothécaires de Couvet, de l'Ecole JJR et de Fleurier, ainsi que Mme Anne-Marie Moser, représentante de l'Association de la ludothèque.

Le Conseil communal a été représenté par MM. Yves Fatton (dicastère des bâtiments) et Claude-Alain Kleiner (dicastère de la culture, des loisirs et des sports).

Enfin, la commission a modifié sa dénomination de *Commission de la bibliothèque* en *Commission de la nouvelle bibliothèque*, cela afin d'éviter des confusions avec l'actuelle *Commission de la bibliothèque*, chargée de l'animation des bibliothèques, laquelle émane du Conseil communal.

Séances

En plus des six séances mentionnées dans son rapport intermédiaire, la commission s'est réunie aux dates suivantes :

11 août 2010	Constitution et élargissement de la commission
19 août 2010	Collège 3, présence de M. Roger-Claude Choffat, architecte
6 septembre 2010	
10 septembre 2010	Présentation du projet Collège 3
15 septembre 2010	Visites des bibliothèques de La Tène et du Locle
23 septembre 2010	Site de Fleurier
21 octobre 2010	Présentation du projet « Site de Fleurier »
29 octobre 2010	

Bases générales des réflexions

D'une manière générale et afin d'avancer dans sa réflexion, la commission est restée attentive à un certain nombre d'éléments importants tels que :

- l'évolution démographique à l'horizon 2025 selon le Plan directeur régional d'aménagement¹
- l'évolution des effectifs scolaires
- les conséquences de l'introduction d'HarmoS
- la problématique des bâtiments communaux
- les coûts de fonctionnement.

Précision : les réflexions spécifiques à chaque entité sont reprises sous le chapitre de l'entité concernée.

Ludothèque

L'Association de la ludothèque a été créée en 1981. En 2009, elle comptait 224 adhérents et a remis environ 482 jeux en prêt.

Depuis la création de l'association, l'ancienne commune de Couvet a mis gratuitement des locaux à sa disposition. Cette pratique n'est pas remise en question par le Conseil communal de la nouvelle commune de Val-de-Travers.

Avec la réorganisation des services communaux et la rénovation du bâtiment Collège 2 à Couvet, lequel abritait la ludothèque et la bibliothèque, une autre solution a dû être trouvée. L'option de déménager la ludothèque et la bibliothèque au «rez-de-chaussée sud» du bâtiment Collège 3, siège du dicastère de la culture, des loisirs et des sports, a été retenue par le Conseil communal.

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, constatant l'avis négatif des divers groupes, le Conseil communal a toutefois retiré l'entier du chapitre «Bibliothèque/Ludothèque» de son rapport. C'est de cette décision que la présente commission a été nommée.

Le projet retiré a ainsi été repris et retravaillé par M. Roger-Claude Choffat, architecte, auteur du premier projet. Une nouvelle solution a été présentée et validée à satisfaction de tous les acteurs concernés (commission de la nouvelle bibliothèque, dicastères de la culture, des loisirs et des sports, des bâtiments, association de la ludothèque). Ce nouveau projet prend en compte la réorganisation de l'entrée de l'immeuble, le réaménagement de la cage d'escalier et l'aménagement des locaux mis à disposition de la ludothèque.

Ces travaux devisés à CHF 315'000 selon le devis d'architecte (avec une variation possible de \pm 5 à 10%), feront l'objet d'une demande de crédit avec rapport à l'appui de la part de Conseil communal.

Une solution transitoire, au rez de l'immeuble Collège 3, a également été trouvée afin de permettre la réouverture de la ludothèque dans l'attente d'une décision définitive. Par ailleurs, les inquiétudes émises par le parti Les Verts (interpellation déposée lors du Conseil général du 14 décembre 2009) relative à la présence de PCB et d'amiante ont donné lieu à un examen de la situation. Celui-ci n'a pas révélé d'anomalie. Il en est de même pour le transformateur de la SEVT qui ne présente pas de danger particulier. A noter que son déplacement est prévu à moyen terme.

Bibliothèque

La commission a appréhendé la problématique sous l'angle d'une « Bibliothèque de Val-de-Travers » unique, intégrant les bibliothèques de Couvet et Fleurier, ainsi que la desserte des autres villages par le Bibliobus neuchâtelois.

¹ Région Val-de-Travers – Plan directeur régional d'aménagement / Urbaplan Neuchâtel 2009

Ses réflexions se sont appuyées sur :

- les bases légales neuchâteloises²
- les normes recommandées pour les bibliothèques de lecture publique³
- l'évolution de la bibliothèque en bibliothèque/médiathèque
- le développement de nouvelles technologies (ipad, tables de lecture, livres électroniques, etc.) qui, selon les milieux compétents, influenceront d'une manière marquée la recherche d'information ou de documents précis, ceci à des fins d'étude ou documentaire, devraient avoir, par contre, moins d'influence sur la mission des bibliothèques de lecture publique.
- l'étude technique de Bibliobus NE relative à la bibliothèque de Couvet⁴
- les nombres de prêt, de lecteurs et les coûts du Bibliobus (cf. annexe 1)
- la volonté du Conseil communal de se libérer du paiement de loyers à des tiers
- l'intention exprimée par la commission visant à ce que la bibliothèque soit un lieu de vie, d'accueil et d'animation non seulement pour les écoles, mais aussi dans le cadre de la vie culturelle de Val-de-Travers
- la proximité bibliothèque/établissement scolaire recommandée par la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique
- la mission d'une bibliothèque de lecture publique

La mission d'une bibliothèque de lecture publique

Les bibliothèques de lecture publique sont des prestataires de services qui permettent à toute la population d'accéder à des documents imprimés, à des non-livres et à des offres virtuelles, ainsi que la possibilité d'emprunter ces documents pour s'instruire, s'informer, se cultiver ou se divertir.

Les bibliothèques de lecture publique sont gérées selon un règlement et/ou un contrat de prestation établi avec l'autorité légale.

Il incombe aux communes de veiller à ce que la population puisse bénéficier des prestations d'une bibliothèque. Les services de base (utilisation des collections en libre accès) sont gratuits, mais les bibliothèques peuvent percevoir des taxes pour l'emprunt des documents.

Communauté de travail des bibliothèques suisse de lecture publique

En regard des éléments ci-dessus, la commission a étudié diverses variantes et est arrivée aux conclusions suivantes :

- Le catalogue de la bibliothèque de Couvet ne lui permet plus de remplir une véritable mission de bibliothèque de lecture publique, cela dans la mesure où les moyens lui permettant d'assurer un renouvellement correct des documents n'ont pas été mis à sa disposition depuis plusieurs années ;
- La bibliothèque de Fleurier doit faire office de centre d'une nouvelle bibliothèque régionale ;
- La bibliothèque de Fleurier doit être une bibliothèque mixte adultes/familles, la bibliothèque de l'école JJR doit devenir la bibliothèque scolaire.
- Aujourd'hui le bibliobus doit être maintenu pour la desserte des autres villages de la commune, y compris Couvet ;
- Les bibliothèques de Fleurier et de l'école JJR doivent être mises en réseau ;
- Afin d'éviter un vieillissement du catalogue, le montant relatif au renouvellement des documents doit être augmenté.

² Loi du 15 décembre 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques / Règlement concernant l'octroi de subventions en faveur des bibliothèques communales

³ Normes pour les bibliothèques de lecture publique – Plan des bibliothèques 2010 / Communauté de travail des bibliothèques suisse de lecture publique CLP 2008

⁴ Bibliothèque communale de Couvet – Situation actuelle (janvier 2010) / Association du bibliobus neuchâtelois – 20 janvier 2010

Cette approche a inévitablement des conséquences financières tant sur les coûts de fonctionnement que sur les coûts d'investissement. Ceux-ci sont influencés, entre autres, par :

- la suppression du loyer versé pour les locaux à la rue du Pasquier (CHF 17'000 par an)
- les imputations internes (bâtiments, conciergerie) qui viendront charger le compte de la bibliothèque
- l'investissement, encore à définir, qui devra être consenti pour la création de la médiathèque (CD, DVD, appareils audio, TV)
- le prêt contre paiement des DVD et CD de la médiathèque, devrait rendre ce secteur, selon les expériences menées dans d'autres bibliothèques, autoporteur financièrement
- les coûts de desserte du bibliobus, CHF 7.70 par habitant (CHF 56'000.00 en 2010).

Dans le cadre de la localisation de la bibliothèque sur le site de Fleurier, il a été demandé à l'architecte de prendre en compte une surface de 350m² correspondant à la surface recommandée pour une bibliothèque régionale de 10'000 habitants.

Les activités d'une bibliothèque se distinguent par ses activités d'accueil, de prêt et d'animation et par ses activités de gestion administrative, d'entretien des documents et de gestion des divers fonds de documents. Afin de dégager une proposition concrète, trois variantes ont été évaluées :

- Variante 1 – Bibliothèque indépendante avec passages du bibliobus dans les autres villages (situation actuelle)
- Variante 2 – Bibliothèque gérée par le bibliobus, y compris passages dans les autres villages
- Variante 3 – Bibliothèque centralisée, abandon des prestations du bibliobus dans les autres villages

1) Cette variante est le reflet de la situation actuelle. Le calcul des coûts de fonctionnement prend en compte l'augmentation du montant destiné au renouvellement des livres (passage de CHF 8'000 à CHF 13'000) ainsi qu'un budget d'animation (CHF 5'000). L'ensemble des coûts sont à la charge de la commune. Par l'intermédiaire de sa *Commission de la bibliothèque*, celle-ci a pour mission de veiller à l'évolution de la bibliothèque et d'en faire un lieu de vie et d'animation culturelle.

2) En cas de gestion par l'Association du bibliobus neuchâtelois, celle-ci reprend toutes les activités liées à la gestion administrative, à l'entretien des livres, au renouvellement et à la gestion des différents fonds, y compris la création de la médiathèque. Elle met également sur pied des animations contribuant au rayonnement de la bibliothèque. Elle permet l'accès aux 300'000 documents du réseau bibliobus ainsi que la commande, le retrait et la restitution d'un document dans n'importe quelle bibliothèque de son réseau. Les frais de locaux et de personnel restent à la charge de la commune. Cette dernière est toujours libre de mettre à disposition un budget pour l'animation ou l'achat de documents particuliers.

3) La variante 3 se distingue notamment de la variante 1 par la création d'une seule bibliothèque centralisée sur le site de Fleurier avec des horaires d'ouverture élargis, ainsi que par l'abandon des passages du bibliobus dans les villages. Cette variante est la plus intéressante du point de vue des coûts de fonctionnement, mais induit une perte importante du service de proximité. Aussi, afin de contrer cet inconvénient, des mesures complémentaires devraient-elles être mises en place, en faveur notamment des personnes âgées et à mobilité réduite, ainsi que des enfants du degré primaire qui fréquentent l'école de leur village.

Quelque soit la variante retenue des mesures permettant d'améliorer l'accessibilité de la bibliothèque pourraient être introduites, ceci sous réserve d'un examen plus précis de la *Commission de la bibliothèque*.

Ces mesures pourraient être :

- gratuité des transports publics pour les clients de la bibliothèque
- service de livraison de livre
- transport à la bibliothèque pour les personnes à mobilité réduite

- collaboration avec les institutions pour personnes âgées et l'hôpital
- appel à des bénévoles pour les activités d'accueil et de prêt

Il convient de noter que les variantes 1 et 3 permettraient une affiliation au réseau RERO/RBNJ (Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale / Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes). Ce réseau gère un catalogue collectif de plus de 200 bibliothèques au service des étudiants des Universités de Genève, Fribourg, Lausanne et Neuchâtel, de la Haute école spécialisée HES-SO et des Hautes écoles pédagogiques de Vaud et Valais et à plus de 250'000 lecteurs. Il donne également accès à plusieurs millions de documents en proposant un service de prêt entre bibliothèques participantes.

La participation à ce réseau implique l'utilisation d'une application informatique spécifique, ainsi que le paiement d'une contribution financière annuelle estimée aujourd'hui à CHF 6'000.00. A l'image des mesures complémentaires mentionnées ci-dessus, la *Commission de la bibliothèque* devra approfondir toutes les conséquences d'une éventuelle affiliation.

Le tableau présenté ci-dessous résume les implications financières de ces trois variantes, ainsi que leurs avantages et inconvénients principaux. L'annexe 2 détaille les différents coûts.

Variante	Fonctionnement	Investissements	Avantages	Inconvénients
1) Bibliothèque indépendante	135'100.00	60'000.00	Autonomie complète pour la commune. Possibilité de s'affilier au réseau RERO. Mise en réseau avec la bibliothèque de l'école JJR. Ouverture pour toute évolution future. Service de proximité.	Accès à un nombre limité de documents.
2) Bibliothèque gérée par le bibliobus	135'600.00	13'000.00	Choix plus important de documents. Synergie entre les bibliothèques du réseau bibliobus. Reprise des activités de gestion par le bibliobus. Possibilité pour la commune de contribuer à l'animation.	Coût de CHF 7.70 par habitant en fonction des villages desservis. Pas d'affiliation possible au réseau RERO.
3) Bibliothèque centralisée	91'100.00	60'000.00	Autonomie complète pour la commune. Mise en réseau avec la bibliothèque de l'école JJR. Coûts de fonctionnement plus faibles (pas de frais bibliobus) Possibilité de s'affilier au réseau RERO.	Perte de proximité. Coûts d'investissements plus élevés. Mise en place indispensable de mesures complémentaires pour pallier à la perte de proximité.

Ces trois variantes sont applicables quelque soit le lieu où se trouve la bibliothèque.

Au vu de ce qui précède la commission est favorable au maintien de la situation actuelle soit à la variante 1. Celle-ci permettra à la *Commission de la bibliothèque* d'approfondir la réflexion quant à la problématique d'une éventuelle affiliation au réseau RERO, à la pertinence des diverses mesures complémentaires proposées et à la comptabilité des différentes applications informatiques selon les options futures. Elle permet également de prendre en compte les éventuelles conséquences du réexamen de la problématique des bibliothèques engagé par le Conseil d'état et actuellement en cours.

Accueil parascolaire, écoles enfantines, crèches

La mesure n°10 prévue par le contrat région demande la création de structures d'accueil communales de proximité pour les enfants de 0 à 15 ans. Ces structures doivent assurer une permanence de 06h30 à 19h00, offrir le repas de midi et des activités récréatives autour d'une organisation scolaire pratiquant les horaires-blocs. La mesure demande également la mise en place d'un système permettant l'accompagnement des enfants entre leur lieu de domicile et le

lieu d'accueil, ainsi que la mise en place d'un système d'encadrement pour des situations exceptionnelles (enfants malades par exemple).

Il convient par ailleurs de souligner que le concordat HarmoS contraint les communes à mettre en place des structures d'accueil parascolaire. De plus l'enseignement de l'anglais en 5ème primaire pourrait provoquer le déplacement d'élèves de nos différents villages sur le collège primaire de Fleurier.

Le regroupement, sur le site de Fleurier, de ces diverses entités permettra de sécuriser les parcours et de réduire le temps et le nombre de déplacements entre les différentes structures. L'organisation du déroulement des journées devrait ainsi se trouver simplifiées. Ce regroupement libérerait par ailleurs la commune du paiement d'un loyer à un tiers (crèche, CHF 19'800 an).

La mise à disposition des locaux nécessaires (surfaces, aménagement, équipement) dépend de dispositions fédérales et cantonales contraignantes. A ce niveau de sa réflexion, la commission ne peut pas influencer le déroulement du projet. Il revient aux architectes et aux dicastères concernés de mener celui-ci et de veiller à ce que les dispositions requises soient respectées.

Bâtiments « Site de Fleurier »

L'avant projet présenté par les bureaux Choffat et Vuilleumier (cf. annexe 3), d'un coût estimé à près de 3,5 millions ($\pm 10\%$), est un investissement élevé. La commission en est consciente, mais elle y voit cependant un investissement à long terme permettant de résoudre toutes une série de problèmes de fonctionnement journaliers induits par la mise en œuvre contraignante du concordat HarmoS.

Le projet présenté a également le mérite d'offrir un avenir à l'ancienne halle de gymnastique et à l'ancien hangar des pompiers, tout en respectant l'esprit de la construction d'origine. La commission pense également qu'il sera plus facile de trouver une affectation future au Collège du Temple, rénové récemment, que d'en trouver une pour les deux bâtiments concernés par l'avant-projet si celui-ci devait être abandonné. A noter qu'en cas de sortie de l'école enfantine du collège du Temple ce bâtiment passerait du patrimoine administratif au patrimoine financier de la commune avec, à la clé, de possible rentrées de locations selon son affectation. Enfin, cette modernisation des bâtiments donnera une valeur ajoutée au quartier.

C'est dans le cadre d'une étude plus détaillée que ce projet doit être examiné, ceci tant sur le plan technique (surfaces à disposition, énergie, chauffages etc.) que sur le plan de son financement (aide à la fusion par ex.).

Propositions et conclusions

La commission propose au Conseil général :

- d'accepter la proposition de la commission relative au réaménagement du bâtiment Collège 3 de Couvet et permettre ainsi la rénovation de l'entrée du bâtiment occupé par le dicastère de l'éducation de l'enseignement, de la culture, des loisirs et des sports et de résoudre la localisation de la ludothèque.
- d'accepter la proposition de statut et de mission de la bibliothèque de Val-de-Travers telle qu'exposée dans la variante 1. Cette option laisse la porte ouverte à toute évolution ceci pour permettre d'examiner plus en détail les diverses mesures complémentaires proposées, les conséquences d'une affiliation au réseau RERO et de prendre en compte les éventuels effets du réexamen de la problématique initiée par le Conseil d'Etat.
- d'inviter le Conseil communal à donner suite au projet « Site de Fleurier » devant permettre le regroupement des diverses entités, bibliothèque, crèche, école enfantine et accueil parascolaire. Notre commission est convaincue que le regroupement des diverses entités sur le site de Fleurier, est une option réalisable et supportable financièrement.

Rapport final de la Commission nouvelle bibliothèque

- qu'en cas d'acceptation des différents points ci-dessus la *Commission de la nouvelle bibliothèque* soit dissoute.

Fleurier, le 8 novembre 2010, au nom de la « Commission de la nouvelle bibliothèque »

Bernard Rosat (PS)
Président

Paul-André Matthey-Doret (UDC)
Secrétaire

Annexes :

- 1) Nombres de prêts, de lecteurs et coûts bibliobus
- 2) Estimation des coûts de fonctionnement et d'investissement
- 3) Avant-projet « Site de Fleurier »

BIBLIOBUS	PRETS						Lecteurs actifs		Côut Bibliobus NE
	Total des prêts		Répartition Adultes / Enfants 2009				2009	2008	2009
	2009	2008	Adultes nbre	Enfants nbre	Adultes %	Enfants %	2009	2008	2009
Les Bayards	1'258	-	257	1'001	20.43%	79.57%	55	-	2'864.40
Boveresse	774	-	113	661	14.60%	85.40%	26	-	2'995.30
Buttes	3'350	3'337	524	2'826	15.64%	84.36%	130	136	4'627.70
Môtiers	3'415	3'401	1'049	2'366	30.72%	69.28%	195	210	6'367.90
Noiraigue	3'039	2'751	908	2'131	29.88%	70.12%	127	132	3'842.30
Saint-Sulpice	3'181	3'256	799	2'382	25.12%	74.88%	142	143	4'943.40
Travers	6'760	6'474	2'177	4'583	32.20%	67.80%	247	239	9'532.60
Total bibliobus	21'777	19'219	5'827	15'950	26.76%	73.24%	922	860	35'173.60
BIBLIOTHEQUES FIXES									
Couvet ¹	9'000	12'000	?	?			500	?	21'429.10
Fleurier	13'592	14'440	5'405	8'186	39.77%	60.23%	712	?	26'926.90
Total bibliothèques fixes	22'592	26'440					1212		48'356.00
Total Commune	44'369	45'659					2'134		83'529.60
POUR INFORMATION									
Bibliobus									
Les Verrières	3'716	3'732	1'117	2'599	30.06%	69.94%	80	87	5'182.10
La Côte-aux-Fées	2'427	2'800	520	1'907	21.43%	78.57%	74	77	3'465.00
Total Région	50'512	52'191					2'288		92'176.70
LU DOTHEQUE²	482	534					224	235	

¹ La bibliothèque de Couvet n'étant pas informatisée il est difficile d'avoir une vue précise de la situation. L'estimation est basée sur une petite expertise effectuée par les services du bibliobus en janvier 2010. A noter qu'en 2009 l'ouverture de la bibliothèque n'a été que partielle.

² En 2009 la ludothèque n'a été que partiellement ouverte.

VARIANTES		Variante 1	Variante 2	Variante 3
		Bibliothèque de Fleurier indépendante, bibliobus dans les autres villages	Bibliothèque de Fleurier gérée par le Bibliobus NE, bibliobus dans les autres villages	Bibliothèque indépendante et centralisée à Fleurier, abandon du bibliobus dans les autres villages
	Situation actuelle	Gestion communale	Gestion Bibliobus NE	Gestion communale
Nbre habitants	3'700	10'000	10'000	10'000
Niveau de la bibliothèque selon normes	1	3	3	3
Surface m2	150	350	350	350
Nbre de documents	14'769	14'769	150'000	14'769
- Nbre de documents actifs	10'000	10'000		10'000
- DVD, CD, cassettes vidéo etc.		800	152'000	800
Heures de biblioéconomie hebdo administration, gestion	5	5	-	20
Heures d'ouvertures hebdo / sur jours	9 / 3	9 / 3	9 / 3	20 ¹ / 5
Accueil, prêt, animation				
Renouvellement annuel				
- Livres 8% (sur livres actifs)	400	800	-	800
- Médiathèque 15%		120	-	120
COUTS DE FONCTIONNEMENT				
Renouvellement annuel	11'455.10	13'000.00		13'000.00
- Livres (8% - CHF 25.00 par doc.)	11'455.10	13'000.00 ²		13'000.00 ²
- Médiathèque (20% - CHF 35.00 par doc.)		0 ³		0 ³
Frais de personnel	17'240.00	18'000.00	9'000.00	36'000.00
- Accueil, prêts, animations	8'620.00	9'000.00	9'000.00	18'000.00
- Administration, biblioéconomie	8'620.00	9'000.00		18'000.00
Frais de locaux	28'580.00	35'000.00	35'000.00	35'000.00
- Loyer à des tiers	17'940.00	0.00	0.00	0.00
- Imputation interne (locaux, conciergerie Cvt)	10'640.00	35'000.00 ⁴	35'000.00 ⁴	35'000.00 ⁴
Frais divers	4'237.10	15'600.00	8'000.00	15'600.00
- Maintenance informatique	1'300.00	2'000.00		2'000.00
- Connexions NCN		5'600.00		5'600.00
- Animation		5'000.00	5'000.00	5'000.00
- Frais divers de fonctionnement	2'937.10	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Frais bibliobus	34'735.30	57'000.00	83'500.00	
-/- Subvention cantonale	-3'500.00	-3'500.00		-3'500.00
TOTAL	95'684.60	135'100.00	135'500.00	96'100.00
INVESTISSEMENTS				
Informatique		27'000.00	3'000.00	27'000.00

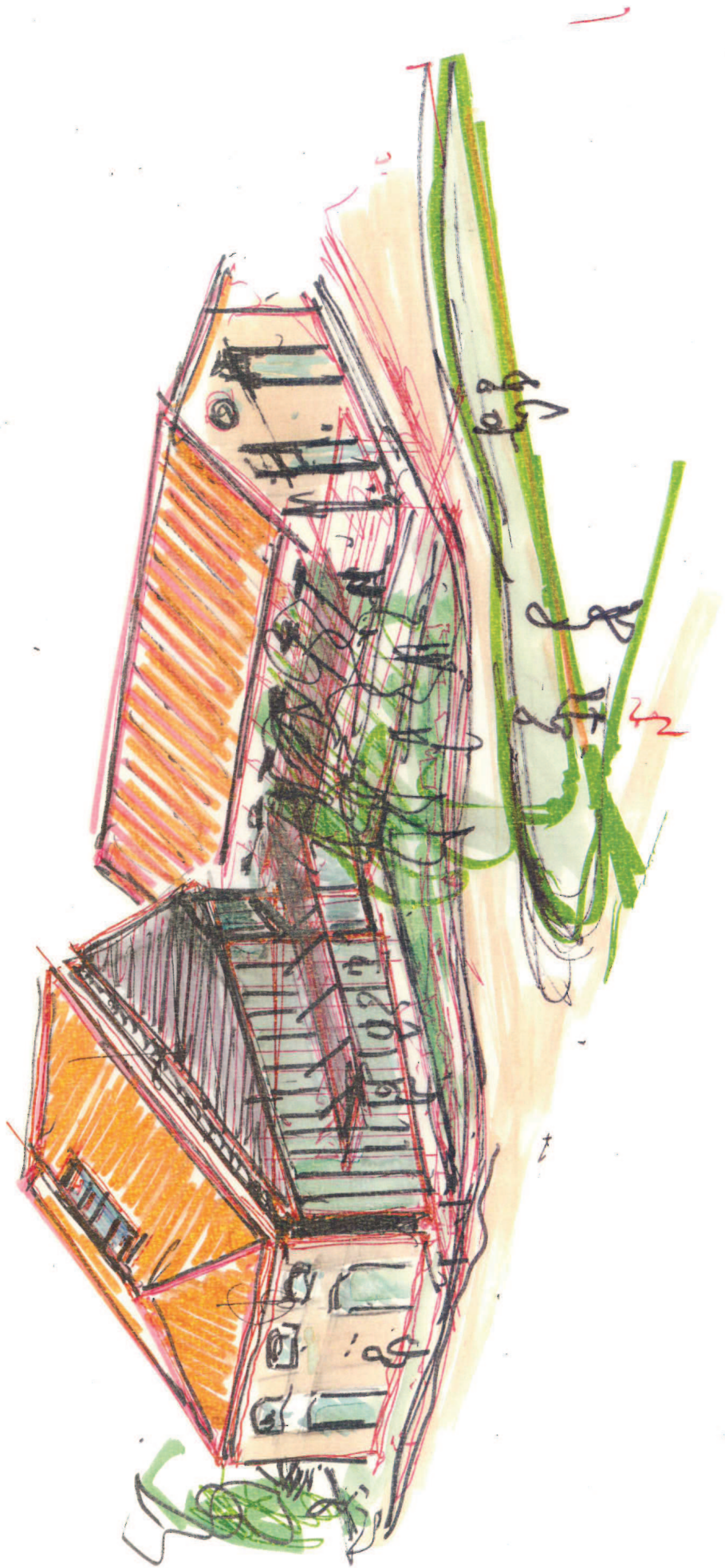
VARIANTES		Variante 1	Variante 2	Variante 3	
		Bibliothèque de Fleurier indépendante, bibliobus dans les autres villages	Bibliothèque de Fleurier gérée par le Bibliobus NE, bibliobus dans les autres villages	Bibliothèque indépendante et centralisée à Fleurier, abandon du bibliobus dans les autres villages	
		Situation actuelle	Gestion communale	Gestion Bibliobus NE	Gestion communale
			3'000.00	3'000.00	3'000.00
			6'000.00		6'000.00
			11'000.00		11'000.00
			0.00		0.00
			10'000.00		10'000.00
Création de la médiathèque			33'000.00	5'000.00	33'000.00
			28'000.00	0.00	28'000.00
			5'000.00	5'000.00	5'000.00
TOTAL			60'000.00	13'000.00	60'000.00

¹ Norme cantonale pour bénéficier d'un subside

² Selon les normes recommandées c'est un montant de CHF 20'000 qui devrait être attribué au renouvellement

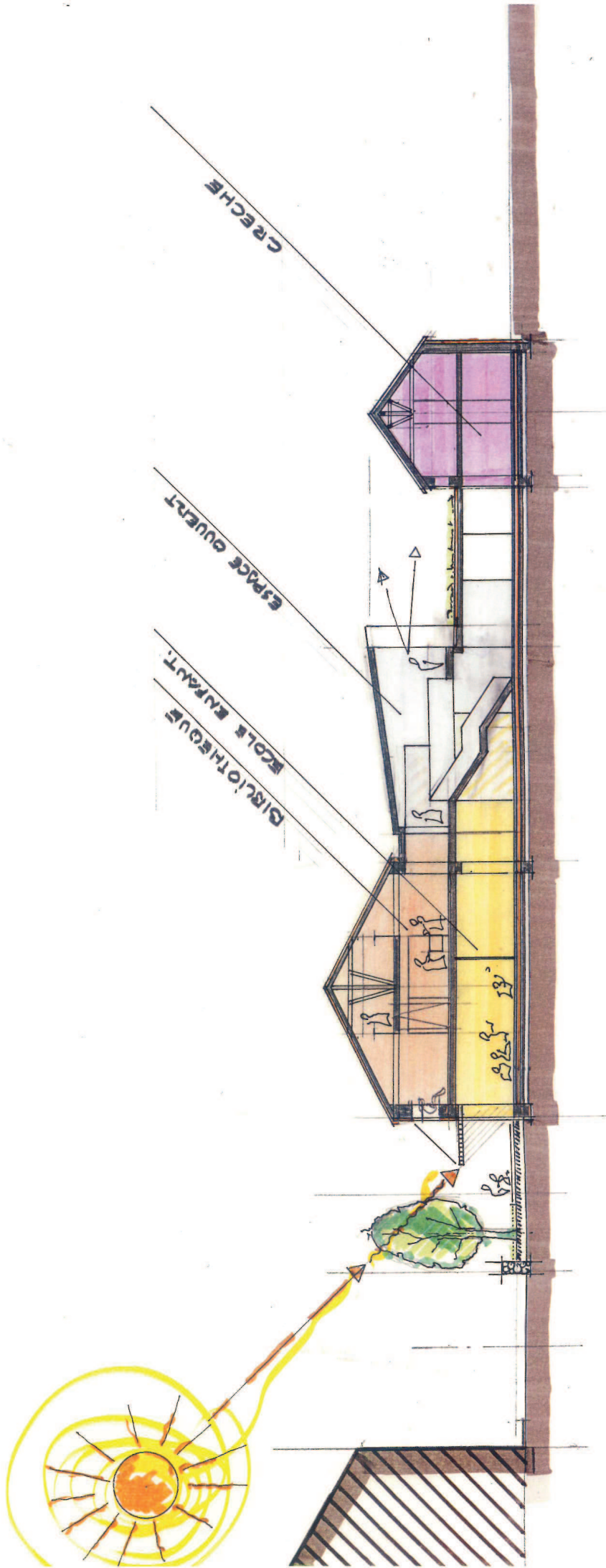
³ Les DVD, CD etc. sont loués. La pratique montre que le produit des locations couvre le coût de renouvellement

⁴ Estimation sur locaux "Site de Fleurier"

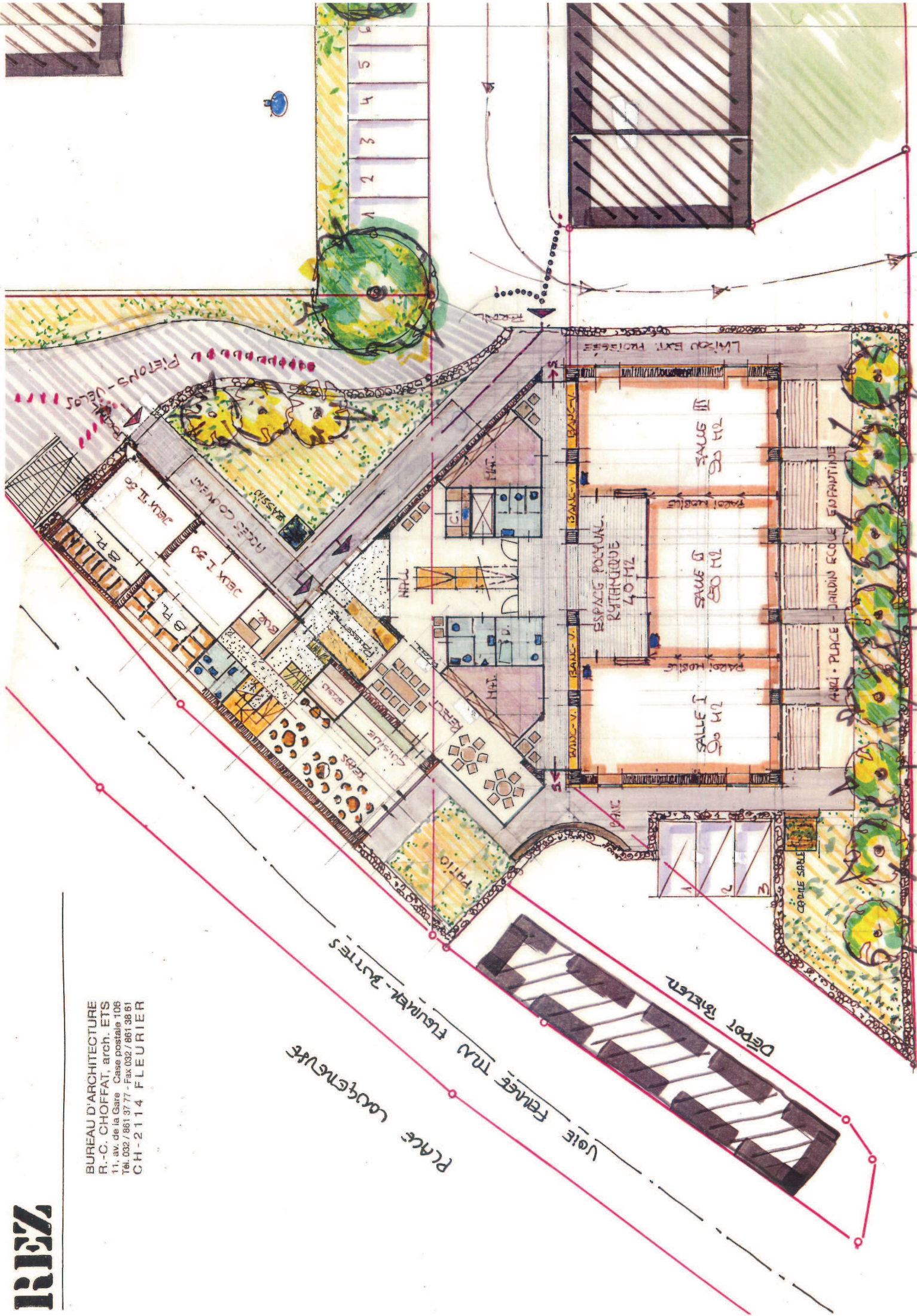


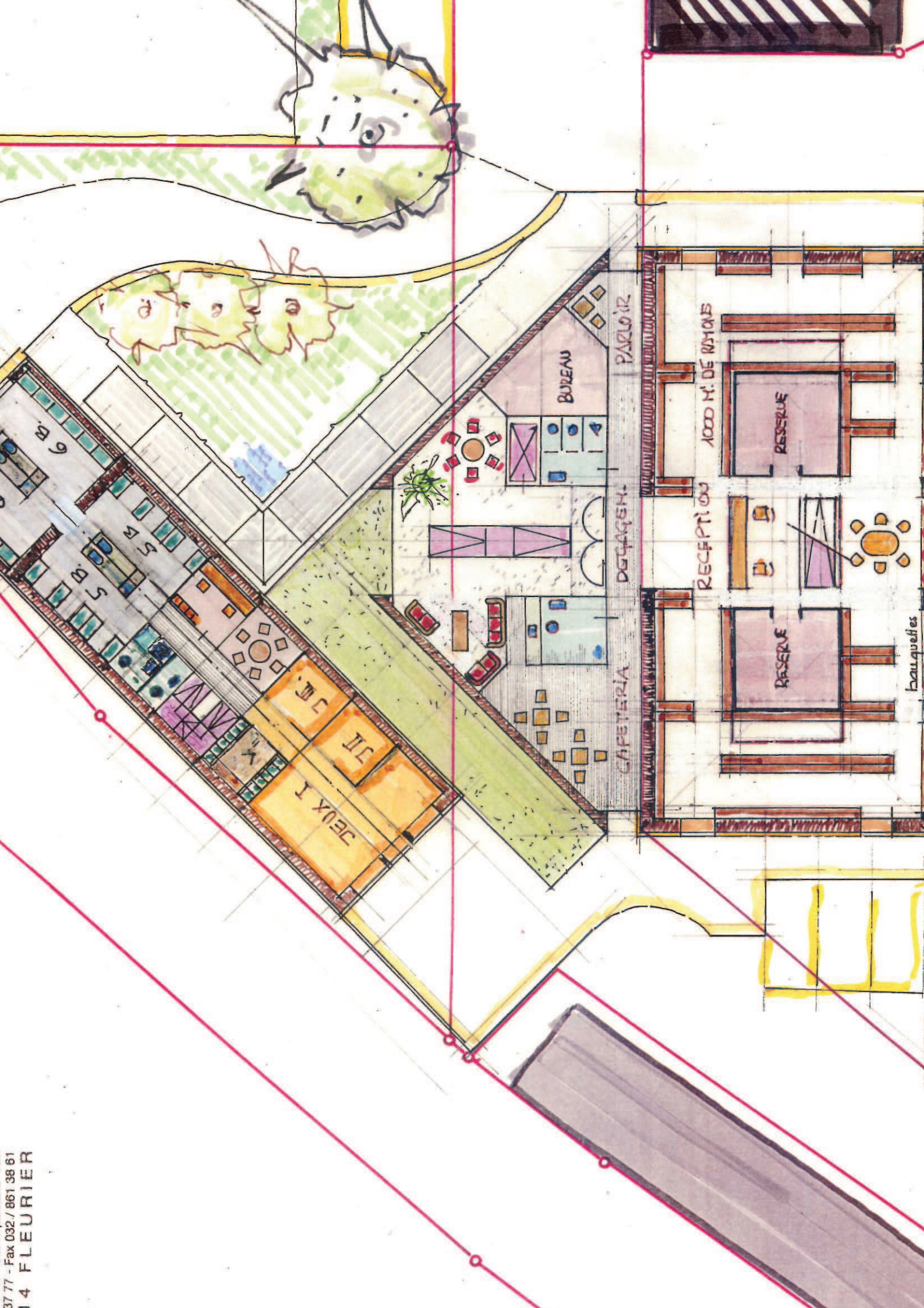
COUPE

BUREAU D'ARCHITECTURE
R.-C. CHOFFAT, arch. ETS
11, av. de la Gare - Case postale 106
Tél. 032 / 861 37 77 - Fax 032 / 861 36 61
CH-2114 FLEURIER



BUREAU D'ARCHITECTURE
 R.-C. CHOFFAT arch. ETS
 11, av. de la Gare Case postale 106
 Tél. 032 / 861 37 77 - Fax 032 / 861 38 61
 CH-21114 FLEURIER







Fermer la fenêtre

Patrimoine architectural du canton de Neuchâtel

FLEURIER (commune de VAL-DE-TRAVERS)		31-478 ZAL II
ADRESSE	Rue du Collège, 6	
LIEU-DIT		
COORDONNEES	534445 / 195071	
N° PARC. CAD.	2503	

DESCRIPTION

Qualités : volume et ordonnance des ouvertures. Perturbations : volume accolé au Sud dans l'espace jardin. (RACN 2004-06)
----- Lors de la séance d'évaluation du 5 décembre 2005, MM. Racheter et Delachaux indiquent qu'il s'agit de l'ancienne salle de gymnastique. (nr, 15.12.2005)



MESURES CANTONALES DE PROTECTION

MIS SOUS PROTECTION LE

MIS A L'INVENTAIRE LE

PARTIES CONCERNEES
(sans spécification: bâtiment complet)

CONTRAT DE SERVITUDE LE(S)
CONCERNANT

RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE NEUCHÂTEL (RACN)

DATE	TYPE	RECEPTEUR	VALEUR	DATE EVALUATION
2004-09-16	ZAL	Debrot, Tanner, Basten	5	2005-12-05

Attention, **saisie en cours** ! Pour plus d'informations, s'adresser à :

Office de la protection des monuments et des sites

Rue Thvoil 1

2000 Neuchâtel

Tél: 032 889 69 09

Fax: 032 889 62 85

Email : OPMS@ne.ch

Cliquer ici pour accéder à la fiche de métadonnées du SITN

© Office de la protection des monuments et des sites, Neuchâtel

x = 534366, y = 195139

Scale 1:500

